

CRITERIUM FEDERAL
REGLEMENTS DE L'ECHELON DEPARTEMENTAL
Saison 2014/2015

1- Organisation sportive

L'échelon départemental comporte 8 catégories : Messieurs Elite (ME), joueurs de moins de 18 ans (M18), joueurs de moins de 15 ans (M15), joueurs de moins de 13 ans (M13), joueurs de moins de 11 ans (M11), joueurs de moins de 9 ans (M9), , joueuses de moins de 13 ans (D13), joueuses de moins de 11 ans (D11).

Dans chaque catégorie et à tous les niveaux, si le nombre de participants est suffisant, les tableaux seront de 8, 16, 20 ou 24 joueurs. Pour les catégories ou niveaux où le nombre de participants est inférieur à 7, le tableau sera constitué d'une poule unique.

2- Déroulement sportif

1^{ère} phase - Poules de 3, 4, 5 ou 6 joueuses ou joueurs établies :

- au 1^{er} tour, selon les points « licence » avec les joueurs non retenus pour disputer les échelons nationaux ou régionaux
- aux tours suivants, selon les montées et descentes prévues à l'issue du tour précédent et des résultats de la division du tour précédent.

2^{ème} phase - Tableau simple KO avec classement intégral

A l'issue de la 1^{ère} phase en poules, les joueurs sont placés en fonction de la place obtenue dans un tableau final simple KO avec classement intégral selon les grilles de placement définies dans les Règlements Fédéraux et/ou Régionaux.

Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

3- Montées et descentes

- En Messieurs, seul le premier monte au tour suivant à l'échelon régional dans les catégories M18, M15, M13, M11, M9. Dans la catégorie ME, les 2 premiers montent au tour suivant à l'échelon régional. En Dames, seule la première monte au tour suivant à l'échelon régional pour les catégories D13, D11.
- Dans les divisions inférieures (D2 et éventuellement D3), les 4 premiers accèdent au niveau supérieur.
- Pour chaque catégorie et division, les descentes sont fonction des descentes de l'échelon supérieur et des montées de l'échelon inférieur.

4- Absences - Forfaits

- Tout participant engagé pour un tour dans une division donnée doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, le joueur doit aviser le responsable de l'épreuve au plus tard le mercredi soir précédent la date prévue pour la compétition. En cas d'accident ou événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser l'organisateur. Pour le tour considéré, si le forfait est déclaré dans les délais ou excusé (certificat médical), le joueur est rétrogradé à l'échelon inférieur. Si le forfait n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours, à moins qu'il ne s'acquitte avant le tour suivant d'une amende fixée chaque saison par le Comité Départemental. Le montant de l'amende est fixé au coût d'engagement du joueur dans cette compétition.

Pour les autres points de règlement, se reporter aux Règlements Fédéraux et Régionaux.